



N° 511915 DRHDP/SGP
La Directrice

12 MAI 2026

**DECISION DE RELANCE D'APPEL A CANDIDATURES POUR OCCUPER LES POSTES
DES CHEFS DES SERVICES AU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI
DE MARRAKECH**

- La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.
- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
 - Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
 - Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
 - Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

DECIDE

Article Premier :

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech décide de relancer l'appel à candidature pour pourvoir aux postes des chefs des services suivants :

- Chef de **Service du Patrimoine et de la Maintenance à l'hôpital Ar-razi.**
- Chef de **service des Approvisionnements, du Patrimoine et de la Maintenance à l'hôpital d'Oncologie et Hématologie.**
- Chef de **service de Contrôle de Gestion à la Direction Générale.**

Article Deux :

Cette relance d'appel à candidature est ouverte aux candidat(e)s titulaires intéressé(e)s :

Parmi les cadres appartenant au moins à un grade classé à l'échelle 10 ou un grade doté d'un classement indiciaire équivalent et ayant une ancienneté de 5 ans dans le grade *pr*



ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Centre Hospitalo-Universitaire
Mohammed VI
Marrakech

Article Trois :

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer au bureau d'ordre de la Direction Générale du CHU contre accusé de réception sous plis fermé leurs dossiers de candidature au plus tard le **08 Juin 2026** à 16h.

Le dossier de candidature est composé obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande de candidature (**jointe à cet avis**), motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (**06 exemplaires**).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD**).

Article Quatre :

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des dits chefs parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé(e) à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech **www.chumarrakech.ma** , sur le site **www.emploi-public.ma**, et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.

Important : Il est à noter que chaque candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de responsabilité. *K.F.*


La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KARIMA FOURAJI



ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵏ ⵎⴰⵔⴷⵓⵏ
ⵎⴰⵏⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ ⵏ
ⵎⴰⵔⴷⵓⵏ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵏⴰⵙⵜ

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
Centre Hospitalo-Universitaire
Mohammed VI
Marrakech

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المركز الاستشفائي الجامعي
محمد السادس
مراكش

N° I/1920 DRHDP/SGP
La Directrice

12 MAI 2026

DECISION D'APPEL A CANDIDATURES POUR OCCUPER LE POSTE DE CHEF DE SERVICE AU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE MOHAMMED VI DE MARRAKECH

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu la Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech ;

DECIDE

Article Premier :

La Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech lance un appel à candidature pour pourvoir au poste de chef de service suivant :

- Chef de **service des affaires financières et du contrôle de gestion à l'hôpital Mère et Enfant.**

Article Deux :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s titulaires intéressé(e)s :

Parmi les cadres appartenant au moins à un grade classé à l'échelle 10 ou un grade doté d'un classement indiciaire équivalent et ayant une ancienneté de 5 ans dans le grade


La Directrice du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI
Pr. KARIMA FOURAJI



Article Trois :

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent déposer au bureau d'ordre de la Direction Générale du CHU contre accusé de réception sous pli fermé leurs dossiers de candidature au plus tard le **08 Juin 2026** à 16h.

Le dossier de candidature est composé obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande de candidature (**jointe à cet avis**), motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel (**06 exemplaires**).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**04 exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD**).

Article Quatre :

Une commission sera désignée par Madame la Directrice du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, la Directrice du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des dits chefs parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé(e) à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Cinq :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech www.chumarrakech.ma, sur le site www.emploi-public.ma, et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.

Important : Il est à noter que chaque candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de responsabilité. *KZ*